



Brugheas
MAIRIE DE BRUGHEAS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-Verbal Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1^{er} juin 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Mesdames AURELLIONNET, BIGEARD, CHAPUT, DESGOUTTES, LASSALLE, ROY, SALVAGE, ZAWADZKI. Messieurs BONO, BONVIN, FORESTIER, MAHR, MICHEL, ROYER, LAGARDE, GIBOT, LAFOREST.

ABSENTS EXCUSES : BAREAU Céline et PAULHAN Jérémy.

POUVOIRS : Madame Céline BAREAU donne pouvoir à Madame Adeline ZAWADZKI, Monsieur PAULHAN Jérémy donne pouvoir à Monsieur BONVIN Pascal.

ABSENTS : néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Adeline ZAWADZKI.

Délibération 2026-36 ajout d'une délibération à l'ordre du jour

Suite à un point réalisé avec les services de Vichy Communauté, il est demandé au Conseil d'autoriser l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour du fait de l'urgence de la situation liée à la gestion des marchés publics.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2026-37 adoption du Procès-Verbal du Conseil du 20 Avril 2026

Monsieur le Maire soumet à validation le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 avril 2026.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2026-38 proposition de nomination conseiller commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la Loi n°2025-444 du 21 mai 2025, il convient de nommer un conseiller municipal pour participer aux travaux de la commission. Un délégué de l'administration sera désigné par le Préfet et celui du Tribunal Judiciaire par le Président du Tribunal Judiciaire. Il rappelle enfin que ni le Maire ni les Adjointes ne peuvent être désignés.

Suite à la candidature de Madame Annick ROY, le Conseil Municipal acte la nomination de ce dernier et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0



Brugheas
MAIRIE DE BRUGHEAS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération 2026-39 référent ambroisie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un correspondant pour la gestion de l'ambroisie.

Suite à la candidature de Monsieur Pascal BONVIN, le Conseil Municipal acte la nomination de ce dernier et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2026-40 création poste Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Afin de permettre le recrutement de Monsieur Pierre ANDRÉ-BARDET au poste de Secrétaire général, il convient de créer un poste au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe. Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

De créer un emploi permanent de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe pour la fonction de Secrétaire Général de la Mairie de BRUGHEAS, pour une durée hebdomadaire de 35h, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique (les créations d'emploi ne nécessitent pas de saisine du comité social territorial)

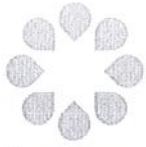
L'agent devra justifier d'une qualification ou d'une expérience nécessaire à l'exercice de sa mission telle que : être détenteur d'un bac +2 à minima, avoir exercé pendant plus de dix ans en tant que Secrétaire général de Mairie ou Directeur Général des Services.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanent de la commune.

Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget.

SI BESOIN : Le tableau des effectifs est mis à jour selon l'annexe 1 de cette délibération



Brugheas
MAIRIE DE BRUGHEAS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 1

Le tableau des effectifs a été mis à jour de manière suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 05.06.2026

DELIBERATION CREANT L'EMPLOI (n° et date de la délibération)	GRADE/EMPLOI	Durée hebdomadaire	EFFECTIFS au 05.06.2026 en ETP Date de l'actuel tableau des effectifs	Noms des agents pour le suivi interne
01.03.2023	Adj Admin	35,00	1	APTEL
01.03.2023	Adj. Tech	35,00	1	BARROS
01.03.2023	Adj Tech	35,00	1	BEAULATON
01.03.2023	Adj Tech	35,00	1	BEGIN
01.03.2023	ATSEM Princ. 2° classe	28,00	0.8	BERNARD
01.03.2023	Adj Tech Princ 1ère classe	35,00	1	BERRAUD
01.03.2023	Adj Admin Principal 1ère classe	35,00	1	CASSAN
01.03.2023	Adj Tech	17,50	0.5	CROZATIER
01.03.2023	Adj Tech	31,00	0.89	FOUCAUD
01.03.2023	Adj Tech	19,00	0.54	GENTIL
01.03.2023	Adj tech	30	0.86	LAVAURE
01.03.2023	Adj Tech	35,00	1	PISCIONE
05.06.2026	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	35,00	1	ANDRÉ-BARDET
	TOTAL		11.59	

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0



Brugheas
MAIRIE DE BRUGHEAS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération 2026-41 autorisant le Maire à signer un avenant au marché public

LE CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE BRUGHEAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande publique et notamment l'article L2122-1 et R.2122-7,

VU le marché 2025/02 de rénovation de la maison des associations - LOT n°8 Sols souples d'un montant de 17 723.00 € HT, soit 21 267.60 € TTC, attribué à la société SOL'CONCEPT – 03200 LE VERNET,

CONSIDERANT la nécessité technique de procéder à une reprise complémentaire du parquet d'un montant de 10 906.11 € HT, confiée à l'entreprise SOL CONCEPT, chargée des travaux de rénovation de la Maison des Associations - lot n°8 Sols souples, favorisant une intervention rapide et une continuité de réalisation des travaux,

CONSIDERANT l'article 1.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché 2025/02 permettant de confier au titulaire du marché initial des prestations similaires,

PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'attribuer le marché 2026/001 – Travaux de prestations similaires – Lot n°8 Sols souples à la société SOL'CONCEPT – 03200 LE VERNET pour un montant de 10 906.11 € HT, soit 13 087.33 € TTC.

Que les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire 231.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2026-42 validation devis marché public

Suite à la réception de nouveaux devis de la part des entreprises suivantes pour travaux non prévus initialement, il convient de statuer sur les montants ci-dessous :

- B2C énergie pour une somme de 929.64 euros.
- MAZET pour une somme de 2 283.12 euros.
- KOLASINSKY pour un montant de 963.60 euros.
- SARL BAUD et POUIGNIER pour un montant de 4 548 euros.

Le Conseil valide les devis proposés et autorise le Maire à signer ces derniers, les crédits étant inscrits au budget primitif 2026.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0



Brugheas
MAIRIE DE BRUGHEAS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération 2026-43 admissions en non-valeur

Sur demande du Service de Gestion Comptable de Vichy, il est demandé d'admettre en non-valeur la somme de 1 051.55 euros.

Le Conseil autorise l'admission en non-valeur des 1051.55 euros et autorise le Maire à signer l'état transmis par le SGC de vichy et à procéder mandatement de la somme.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2026-44 vente bien communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de céder un tracteur-tondeuse appartenant à la commune, achetée en 2011. L'estimation de cession se situe entre 4000 et 7000 euros. Une personne s'est portée candidate à l'acquisition. Le Conseil souhaite faire une proposition de cession à 4000 euros.

Le Conseil décide d'autoriser la cession du bien au prix de 4000 euros et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et à passer les écritures comptables nécessaires.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2026-45 Modification de la délibération 2026-15 relative aux délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

Sur conseil du service des marchés publics de Vichy Communauté, il est demandé au Conseil d'ajouter une délégation supplémentaire à Monsieur le Maire afin de fluidifier la gestion des dossiers communaux, à savoir le point 4 de la circulaire COTB2005924C du 20 mai 2020 :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les autres délégations restent inchangées.

Le Conseil décide d'accorder au Maire la délégation citée précédemment. Il est précisé que toute décision sera motivée et présentée au Conseil Municipal de manière systématique.

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Demande de Madame GOLD concernant le renouvellement de son bail : Madame GOLD souhaite prolonger son bail pour maintenir son activité à BRUGHEAS.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait possible d'avoir deux médecins juniors sur le pôle médical, à condition qu'ils soient en binôme avec un médecin sénior.



Brugheas
MAIRIE DE BRUGHEAS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Daniel BONO

La Secrétaire de Séance,
ZAWADZKI Adeline

